

MÉMOIRE

Projet d'agrandissement du parc marin Saguenay–Saint-Laurent

13 décembre 2024

PRÉSENTÉ À



Québec

Canada



PRÉSENTÉ PAR



Projet d'agrandissement du parc marin Saguenay–Saint-Laurent

Projet dirigé par l'Institut Nordique de Recherche en Environnement et en Santé au Travail (INREST) et le Centre d'Expertise Industriale-Portuaire (CEIP)

13 décembre 2024

Soumis à :

Parc marin Saguenay–Saint-Laurent

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Parcs Canada

Soumis par :

Julie Carrière, ing Ph. D., Directrice de projet

INREST/CEIP

Auteurs :

Charlène Lefebvre, M. Sc., Coordinatrice Saguenay

Elliot Dreujou, Ph. D., Directeur scientifique

Julie Carrière, ing Ph. D., Directrice de projet

Personnes contact :

julie@inrest.ca

elliott@inrest.ca



Table des matières

Liste des figures	3
1. Introduction	4
2. Préoccupations	6
3. Références	7

Liste des figures

Figure 1. Délimitations du territoire du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent actuel (Bergeron et al., 2024).....	5
Figure 2. Délimitations du territoire proposé pour le projet d’agrandissement du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent (Bergeron et al., 2024).....	6

1. Introduction

L'Institut nordique de recherche en environnement et en santé au travail (INREST) est un organisme à but non lucratif, dédié à la recherche dans les domaines des sciences de l'environnement et de la santé au travail. Nous sommes basés à Sept-Îles et possédons une division au Saguenay. Notre Centre d'expertise industrialo-portuaire (CEIP) se concentre sur la recherche en zone portuaire. Notre Centre d'expertise Nutshimit-Shipek^U (CENS), quant à lui, favorise le développement d'une expertise alliant sciences et savoirs traditionnels en environnement. Nous conduisons des projets de recherche pour divers organismes gouvernementaux, universités, laboratoires, entreprises privées (à but lucratif ou non) et industries, afin de fournir des données scientifiques impartiales et complètes pour éclairer les décideurs et soutenir la prise de décision. Nos projets couvrent notamment la qualité de l'air, de l'eau, des sédiments, ainsi que le bruit sous-marin dans la rivière et le fjord du Saguenay.

Le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent comprend une section du fjord du Saguenay et de l'estuaire du Saint-Laurent (Figure 1). Ce parc abrite un écosystème riche qui doit être protégé tant pour la faune qu'il contient que pour l'expérience des visiteurs et des riverains (Bergeron et al., 2024). Parcs Canada a pour rôle d'administrer les activités qui s'y déroulent (Parcs Canada, 2023). Ainsi, certaines activités y sont réglementées, et des permis doivent être délivrés. Les tournages, les prises d'images, les vols au-dessus du parc à une altitude de moins de 2000 pieds de la surface de l'eau et la recherche scientifique font partie de ces activités devant avoir un permis (PMSSL 2024). Un délai est associé à ces demandes de permis et varie selon les activités réalisées. Un délai de 30 jours ouvrables est à prévoir entre la réception et l'émission d'un permis, tandis que ce délai est de 60 jours pour les projets de recherche (PMSSL 2024).

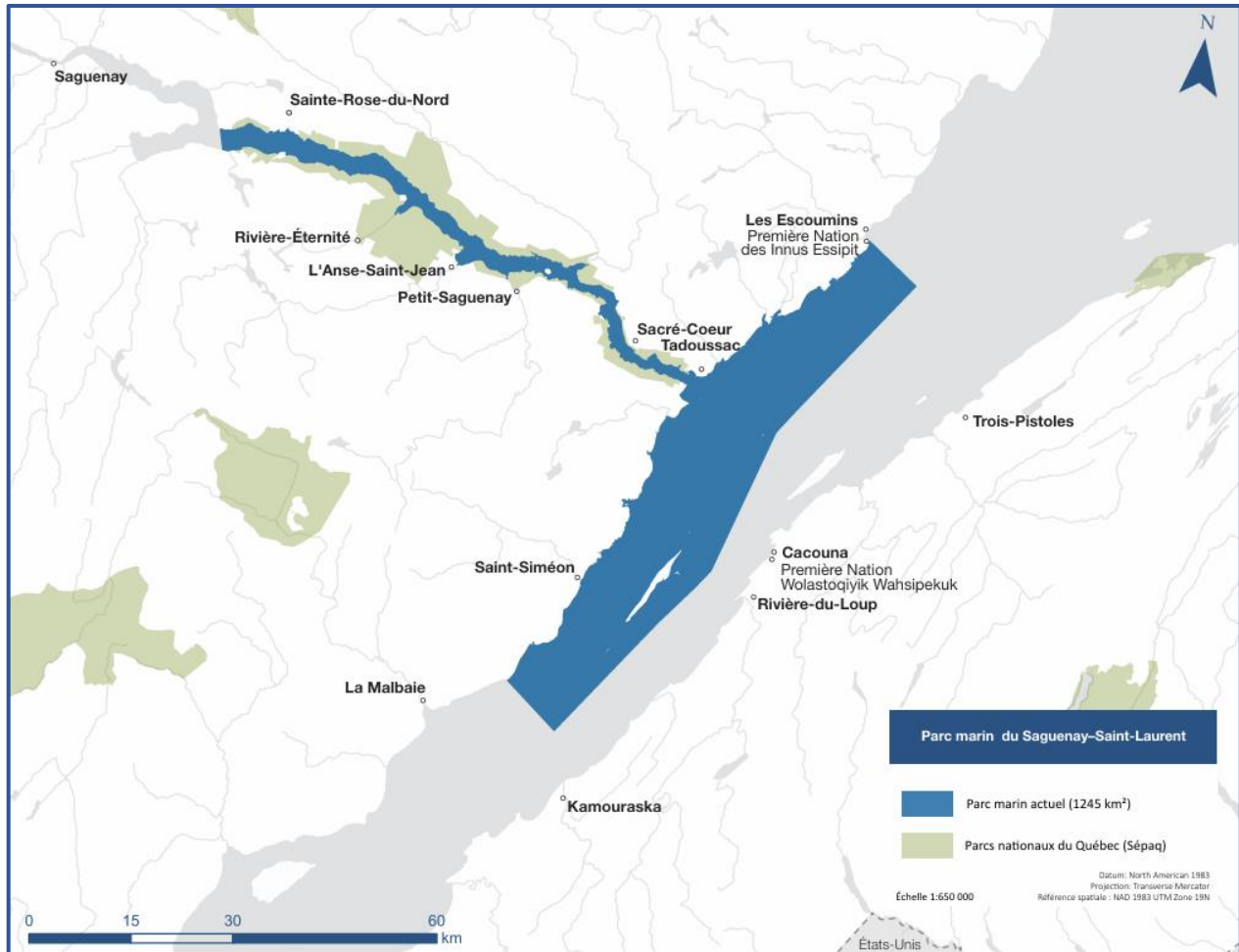


Figure 1. Délimitations du territoire du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent actuel (Bergeron et al., 2024).

Le projet d'agrandissement consiste à augmenter la superficie du parc marin actuel de 3 242 km², pour un total de 4 487 km² dans la portion de l'estuaire du Saint-Laurent (Figure 2) (Bergeron et al., 2024). Les délimitations de ce projet s'étendent de la Petite-Rivière-Saint-François à la Pointe à Boisvert à Longue-Rive (Figure 2). Les délimitations de la portion du fjord du Saguenay ne sont pas modifiées dans ce projet.

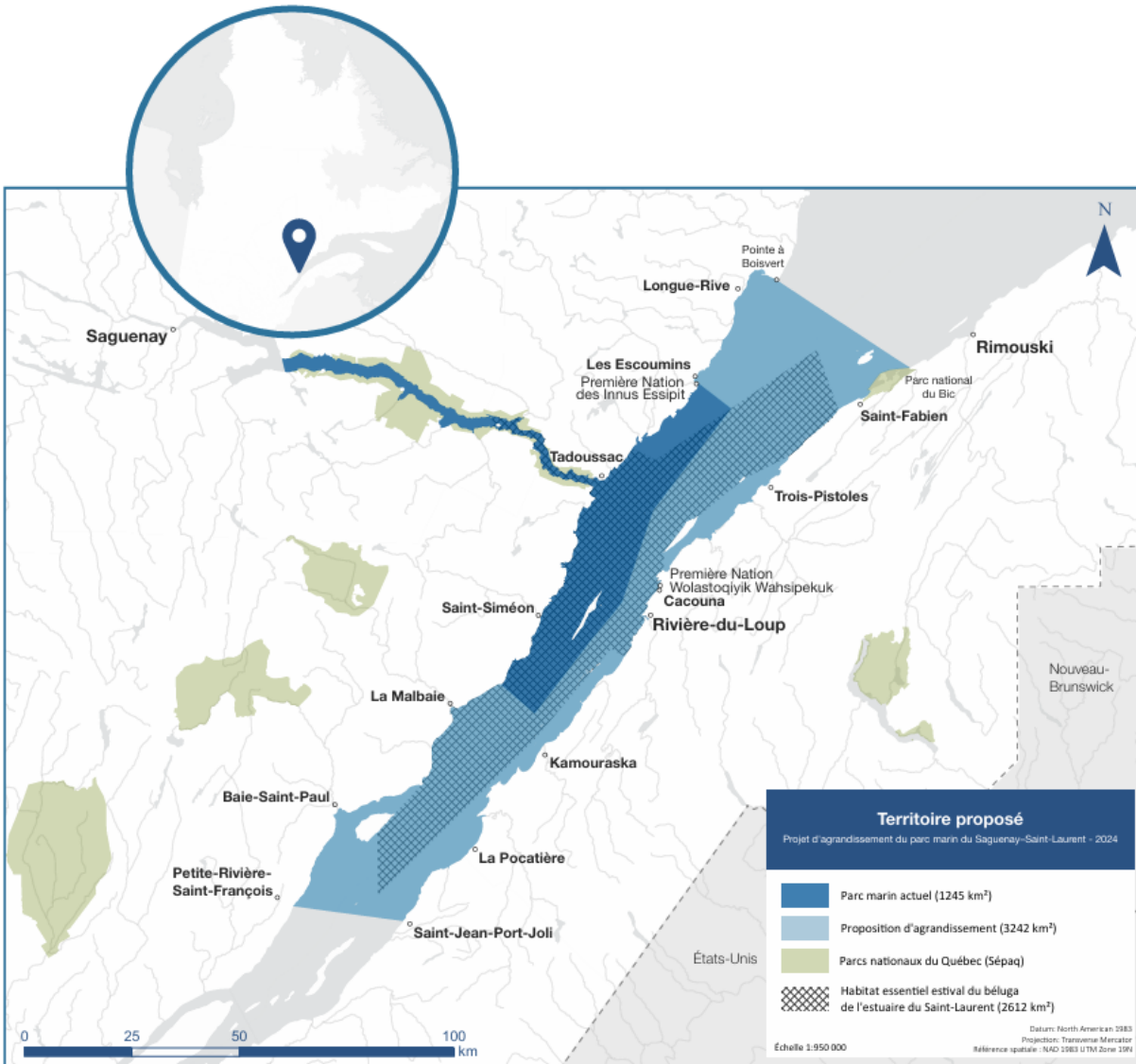


Figure 2. Délimitations du territoire proposé pour le projet d'agrandissement du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent (Bergeron et al., 2024).

2. Préoccupations

Au cours des dernières années, nous avons mené, en collaboration avec nos partenaires, diverses études environnementales dans la rivière et le fjord du Saguenay, y compris au sein des limites actuelles du parc marin. Compte tenu du manque de connaissances sur l'écosystème de la rivière et du fjord du Saguenay, nous souhaitons poursuivre nos efforts de recherche avec nos partenaires afin de combler cette lacune.

Nos préoccupations face à ce projet concernent la politique de détention de permis pour les tournages et la recherche scientifique, et nous souhaitons confirmer si celle-ci sera maintenue dans la nouvelle aire du parc marin. Si tel est le cas, compte tenu de l'agrandissement de l'aire marine protégée, de la hausse prévue des demandes et de la complexité des démarches à venir, une charge importante pèsera sur l'équipe en

charge de ces permis. Une augmentation des délais pour l'obtention des permis serait un enjeu pour la recherche et pourrait avoir un impact direct sur de nombreux projets réalisés dans le parc marin. Il est donc essentiel de prévoir des équipes supplémentaires pour répondre efficacement à ces demandes et assurer une gestion harmonieuse.

3. Références

Bergeron, N., Bonnette, C., Desautels, Y., Desrosiers, M., Pagé, L., & St-Onge, M. (2024). *Document d'information—Projet d'agrandissement du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent*.

<https://parcmarin.qc.ca/consultations/wp-content/uploads/sites/10/2024/10/document-dinformation-2024.pdf>

Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent. (2024). *Demande de permis*. <https://parcmarin.qc.ca/demande-de-permis/>

Parcs Canada. (2023). *Guide du demandeur de permis de recherche et de collecte de Parcs Canada*.

Gouvernement du Canada. <https://parcs.canada.ca/nature/science/recherche-research/permis-permits/guide>